

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

séance du 15 juin 2009

1 Jumelage – Camp palestinien de la ville de Bethléem

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents
-

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

39

39

36

Monsieur Mohamed ASSAMTI, Conseiller municipal délégué, expose :

La ville de Creil compte, au sein de sa population de 33 937 habitants, près de 70 nationalités différentes. Les origines des Creilloises et des Creillois sont diverses : ils sont issus d'Europe, d'Afrique, du proche et du Moyen-Orient.

Animée aussi par la volonté de participer au processus de paix engagé au Proche-Orient, la ville de Creil a souhaité mettre en place un jumelage avec cette région du monde. Par un courrier du 8 avril 2009, remis en main propre, le maire de Creil a sollicité le maire de Bethléem, ville dépendant de l'Autorité Palestinienne, pour établir un jumelage avec sa ville et un camp situé sur son territoire.

Par courrier en date du 8 mai 2009, le maire de la ville de Bethléem a répondu favorablement à cette demande et par délibération, l'assemblée de la ville de Bethléem a approuvé cette demande.

Un accord de jumelage doit donc être signé entre nos deux villes et une rencontre sera organisée, au mois de septembre 2009 à Bethléem, avec une délégation de la ville de Creil composée de :

- Monsieur VILLEMMAIN, maire de Creil
- Madame CARLIER, maire-adjointe
- Monsieur ASSAMTI, conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée
- Monsieur Serge BERNARD-LUNEAU, conseiller municipal
- Madame Bahia KOUACHI, conseillère municipale déléguée
- Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué.
- Monsieur Sofiane TAHI, conseiller municipal.

maintenant !

Conformément à l'article 2123-18 du code général des collectivités territoriales, les frais ainsi exposés seront remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ce mandat spécial seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

Il vous est demandé :

- d'approuver ce jumelage avec la ville de Bethléem et un camp palestinien.
- d'approuver le mandat spécial donné aux élus nommés ci-dessus

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Vote au scrutin public sur appel nominal:

Votants : 39

Nom et Prénoms	Pouvoir à	VOTE
Jean-Claude VILLEMAIN		Pour
Nicole CAPON		Pour
Danièle CARLIER		Pour
Eric MONTÈS		Pour
Jean-Paul LEGRAND		Pour
Gallia BASMAISON		Pour
Hassan BOUADDI		Pour
Jean-Claude CABARET		Pour
Méral JAJAN		Pour
Habib KCHOK		Pour
Fadhila KEZZOUL		Pour
Habib ABBA-SIDICK		Pour
Serge BERNARD-LUNEAU		Pour
Roland SZPIRKO		Pour
Christian GRIMBERT		Pour
Christiane PORAS		Pour
Mohamed ASSAMTI		Pour
Agnès DINGIVAL	Monsieur Roland SZPIRKO	Pour
Mathilde BOUKHÉLIF		Pour
Aïcha OYONO	Monsieur Eric MONTES	Pour
Bahia KOUACHI		Pour
Eddie BEAUBRUN		Pour
Cédric LEMAIRE		Pour
Hicham BOULHAMANE		Pour
Abdelaziz RIFI SAÏDI		Pour
Aude PAMART		Pour
Maimouna M'BAYE		Pour
Marine BARBETTE	Monsieur Eddie BEAUBRUN	Pour
Philippe MACHU		Pour
Gilles SEGUIN		Pour
Anne-Marie FÉVRIER		Pour
Isabelle MAUPIN		Pour
Danielle SOKOLONSKI		Pour
Sofiane TAHI		Pour
Brahim BELMHAND		Pour
Nourredine NACHITE		Pour
Murielle RIFFAULT		Pour
Alexandre VARLET		Pour
Madani CHEURFA		Pour

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 :

d'approuver le jumelage de la ville de Creil avec la ville de Bethléem et un camp palestinien.

Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire à signer les accords relatifs à ce jumelage.

Article 3 :

désigne les élus

- Monsieur VILLEMMAIN, maire de Creil
- Madame CARLIER, maire-adjointe
- Monsieur ASSAMTI, conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée
- Monsieur Serge BERNARD-LUNEAU, conseiller municipal
- Madame Bahia KOUACHI, conseillère municipale déléguée
- Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué.
- Monsieur Sofiane TAHI, conseiller municipal

et les autorise à se rendre à Bethléem pour organiser ce jumelage.

Article 4 :

d'autoriser monsieur le Maire à inscrire au budget de la ville les frais afférents à ce jumelage (frais de déplacement, frais hôteliers et de restauration, frais administratifs...).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 JUN 2009**

Pour extrait certifié conforme :

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services



Philippe RALUY
Philippe RALUY

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis **23 JUN 2009**

Le Directeur général des Services certifie
en application de l'article L2131-1 du CGCT que le
présent acte a été rendu exécutoire :
Le :

24 JUN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY
Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr